



**Conférence ministérielle
Onzième session
Buenos Aires, 10-13 décembre 2017**

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE CONJOINTE SUR LA FACILITATION DE
L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT**

La communication ci-après, datée du 13 décembre 2017, est distribuée à la demande des délégations ci-après: Argentine; Australie; Bénin; Brésil; Cambodge; Canada; Chili; Chine; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; El Salvador; Fédération de Russie; Guatemala; Guinée; Honduras; Hong Kong, Chine; Japon; Kazakhstan; Koweït, État du; Libéria; Macao, Chine; Malaisie; Mexique; Moldova, République de; Monténégro; Myanmar; Nicaragua; Nigéria; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Panama; Paraguay; Qatar; République démocratique populaire lao; République kirghize; Singapour; Suisse; Tadjikistan; Togo; Union européenne; et Uruguay.

1. Nous, les Ministres représentant les Membres de l'OMC ci-après: Argentine; Australie; Bénin; Brésil; Cambodge; Canada; Chili; Chine; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; El Salvador; Fédération de Russie; Guatemala; Guinée; Honduras; Hong Kong, Chine; Japon; Kazakhstan; Koweït, État du; Libéria; Macao, Chine; Malaisie; Mexique; Moldova, République de; Monténégro; Myanmar; Nicaragua; Nigéria; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Panama; Paraguay; Qatar; République démocratique populaire lao; République kirghize; Singapour; Suisse; Tadjikistan; Togo; Union européenne; et Uruguay, nous sommes réunis à Buenos Aires (Argentine), lors de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM11).

2. Nous reconnaissons les liens dynamiques entre l'investissement, le commerce et le développement dans l'économie mondiale actuelle, ainsi que la nécessité d'une coopération internationale plus étroite au niveau mondial pour créer un environnement plus transparent, plus efficient et plus prévisible afin de faciliter l'investissement transfrontières.

3. Nous nous félicitons de l'engagement de haut niveau des Membres dans le cadre du Dialogue informel de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement, qui a démontré que de nombreux Membres procédaient à de vastes réformes pour faciliter l'investissement aux niveaux national, bilatéral et régional.

4. Nous demandons d'engager des discussions structurées dans le but d'élaborer un cadre multilatéral pour la facilitation de l'investissement. Ces discussions viseront à identifier et élaborer les éléments d'un cadre pour faciliter les investissements étrangers directs qui permettrait: d'améliorer la transparence et la prévisibilité des mesures concernant les investissements; de simplifier et d'accélérer les procédures et prescriptions administratives; et de renforcer la coopération internationale, le partage de renseignements, l'échange des meilleures pratiques et les relations avec les parties prenantes pertinentes, y compris la prévention des différends. En outre, ces discussions viseront à clarifier la relation et l'interaction du cadre avec les dispositions existantes de l'OMC, avec les engagements actuels entre les Membres en matière d'investissement, et avec les travaux d'autres organisations internationales sur la facilitation de l'investissement. Ces discussions ne porteront pas sur l'accès aux marchés, la protection de l'investissement et le règlement des différends entre investisseurs et États.

5. Nous appuyant sur le résultat positif du Forum de haut niveau sur la facilitation du commerce et de l'investissement au service du développement, coorganisé par le Nigéria et la Commission de la CEDEAO les 2 et 3 novembre 2017 à Abuja (Nigéria), nous reconnaissons l'importance d'une sensibilisation continue des Membres de l'OMC, en particulier des Membres en

développement et des Membres moins avancés, au moyen d'activités multilatérales et régionales comme des séminaires, des ateliers et d'autres forums de haut niveau, pour leur permettre de mieux connaître leurs priorités et besoins en matière de facilitation de l'investissement, et leur expliquer comment un cadre multilatéral pourrait contribuer à y répondre.

6. Nous convenons aussi que la facilitation de la participation accrue des Membres en développement et des Membres les moins avancés aux flux d'investissements mondiaux devrait constituer un objectif central du cadre. En coopération avec les organisations intergouvernementales pertinentes, les besoins des Membres en développement et des Membres les moins avancés pour la mise en œuvre du cadre multilatéral seront évalués pour qu'une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités puissent être mis à disposition afin de répondre aux besoins identifiés.

7. Nous convenons en outre que le droit des Membres de réglementer pour réaliser leurs objectifs de politique publique fera partie intégrante du cadre. Le cadre sera aussi conçu de manière à être flexible et adaptable et à tenir compte de l'évolution des priorités des Membres en matière de facilitation de l'investissement.

8. Nous convenons de nous réunir au début de 2018 pour examiner comment organiser nos activités de sensibilisation et nos discussions structurées sur cette question importante. Nous encourageons aussi tous les Membres de l'OMC à participer activement à ces travaux.
